

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

22 NOVEMBRE 2018

RAPPORT DE LA MISSION À PARIS (FRANCE) DU
MARDI 20 NOVEMBRE AU JEUDI 22 NOVEMBRE
2018

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DES
RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE
L'ÉGALITÉ, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR M. HAMZA FASSI-FIHRI.

TABLE DES MATIÈRES

1	Contexte de la visite	3
2	Rencontre avec Madame Catherine de Braekeleer, Commissaire de l'exposition Chemin faisant et Directrice du Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de La Louvière - Visite de l'exposition réalisée par le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris en collaboration avec le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée	3
3	Rencontre à l'Agence régionale de la Santé (ARS) sur l'accompagnement des patients, les autistes et les poly-handicapés en présence de M. Marc Bourquin, Directeur de l'autonomie à l'ARS et du Professeur Philippe Evrard	4
4	Relations bilatérales	6
4.1	Déjeuner de travail en présence de Monsieur Hugues RENSON, Député de la 13ème circonscription de Paris, Vice-Président de l'Assemblée Nationale et Membre de la Commission des Affaires étrangères et de Madame Catherine OSSON, Députée de la 8ème circonscription du Nord, Membre du Groupe d'Amitié France-Belgique	6
4.2	Audition publique organisée par le Député Pieyre-Alexandre ANGLADE, Président du Groupe d'Amitié France-Belgique et Vice-Président de la Commission des affaires européennes, en présence de Madame Brigitte BOURGUIGNON, Présidente de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale	6
4.3	Rencontre et visite de terrain dans le domaine de l'enseignement médical, au département de simulation en santé iLumens à l'Université Paris Descartes -Accueil et visite organisée par le Professeur Antoine TESNIERE, Directeur général d'iLumens	6
5	Relations multilatérales	7
5.1	Rencontre avec S.E. Monsieur Jean-Joël SCHITTECATTE, Ambassadeur, Délégué permanent de la Belgique auprès de l'UNESCO et de l'OCDE	7
5.2	UNESCO	7
5.2.1	Rencontre de la délégation parlementaire avec Monsieur Vincent DEFOURNY, Directeur de la Division de l'Information au Public à l'UNESCO, et avec Monsieur Xing QU, Directeur général adjoint	7
5.2.2	Rencontre de la délégation parlementaire avec Madame Soo-yang CHOI, Directrice de la Division pour l'Enseignement, l'Apprentissage et les contenus à l'UNESCO	9
5.3	OIF	11
5.3.1	Déjeuner avec Monsieur Georges NAKSEU, Directeur de la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'Organisation Internationale de la Francophonie et Madame Lauren GIMENEZ, Spécialiste de programme à la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF	11
5.3.2	Entretien de la délégation parlementaire avec Monsieur Ma-Umba MABIALA, Directeur de l'Education et de la Jeunesse à l'OIF et son équipe composée de : . .	11
6	Conclusions	13

Une délégation de la commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications s'est rendue à Paris du 20 au 22 novembre 2018.

Elle était composée de M. Jacques Brotchi (Président), M. Jean-Charles Luperto, M. Gilles Mouyard et M. Hamza FASSI-FIHRI (Rapporteur).

1 Contexte de la visite

Cette mission s'inscrit dans le cadre des missions qui doivent permettre à la commission de procéder à des évaluations efficaces des actions de coopération menées par notre Fédération et Wallonie-Bruxelles International en mesurant leurs impacts par rapport aux objectifs généraux de la politique de relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette mission est également l'occasion de manifester notre intérêt pour la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris qui est chargée de la représentation diplomatique et institutionnelle des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie auprès des autorités françaises tant nationales que régionales ainsi qu'auprès des organisations internationales : en particulier la Francophonie (OIF) ainsi que l'UNESCO et l'OCDE.

Rappelons que dans sa note de politique internationale, le Ministre-Président explique que son ambition est « d'établir une stratégie internationale définie comme un tout cohérent au service de tous les acteurs de Wallonie et de Bruxelles, tenant compte de l'évolution du monde et des enjeux de nos sociétés plurielles. Aussi dans la continuité des grands axes établis dans les notes de politique internationale précédentes, la promotion des valeurs universelles et la contribution à l'attractivité et au développement socio-économique de la Wallonie et de la Fédération-Wallonie Bruxelles restent prioritaires.

Le réseau diplomatique des Délégations Wallonie-Bruxelles international constitue l'instrument principal de la représentation politique des Gouvernements auprès des partenaires institutionnels à l'étranger. Ces dernières ont le rôle pluridimensionnel de veiller aux intérêts communautaire et régionaux du point de vue politique, économique, culturel, de coopération, de réseautage, de promotion et de visibilité, de conseils, etc.

Ce réseau n'est pas statique. Il doit refléter l'évolution de nos compétences, la volonté de rassembler nos forces dans un même lieu pour parler d'une seule voix, la situation géopolitique et économique du pays et de sa région, les intérêts stratégiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles sur le plan du développement économique et scientifique et la volonté des partenaires de maintenir des liens de coopération dy-

namiques. »

Mme Sandra Toussaint, administratrice de la commission accompagnait les membres de la délégation.

Le programme de la mission a été réalisé avec la Déléguée générale Wallonie-Bruxelles, Mme Reuter et son équipe.

namiques. »

2 Rencontre avec Madame Catherine de Braekeleer, Commissaire de l'exposition Chemin faisant et Directrice du Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de La Louvière - Visite de l'exposition réalisée par le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris en collaboration avec le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée

L'exposition

Madame Catherine de Braekeleer a présenté à notre Délégation l'ensemble de l'exposition. Il s'agit de cheminements pluriels dans les collections constituées par le Centre de la Gravure au cours des trente dernières années, à travers plus d'une centaine d'œuvres réalisées par trente-six artistes belges et internationaux.

Elle a expliqué à l'ensemble de notre délégation que ce parcours gravé quitte les routes de l'histoire de l'art, d'une approche chronologique et des mouvements artistiques et nous a proposé d'explorer les œuvres au gré de cinq pérégrinations thématiques : la piste du sémiologue, les pas de l'historien, les traces du géographe, la route du drugstore et les rythmes du coureur de fond.

Notre Délégation a pu apprécier cette traversée, dans le droit fil de l'approche de l'ouvrage « Chemin faisant. Mille kilomètres à pied à travers la France » écrit par Jacques Lacarrière en 1977, qui met en valeur la grande variété des procédés et des spécificités de l'estampe contemporaine.

Par ailleurs, ce fut l'occasion pour notre Délégation de rencontrer Madame Agnès Varda et de pouvoir échanger avec cette femme de convictions à l'œuvre anticonformiste, souvent pionnière, à la frontière entre documentaire et fiction.

Le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris

Au travers d'une programmation résolument pluridisciplinaire et ouverte aux territoires innovants, notre Délégation a pu constater que le Centre Wallonie-Bruxelles assure la promotion en France des talents émergents ou confirmés de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une perspective d'optimisation de leur diffusion.

Le Centre constitue un lieu de référence sur l'état de la création belge et ses programmeurs sont à la disposition des professionnels français désireux de développer des partenariats privilégiés avec la scène belge.

Fidèle aux valeurs promues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre développe ainsi une programmation soucieuse de la diversité culturelle, du métissage, de l'égalité des genres et de la transmission mémorielle notamment.

L'engagement au profit de la Francophonie de la Fédération Wallonie-Bruxelles se traduit dans les priorités de la programmation développée.

Pour rappel, le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris est un service décentralisé de Wallonie-Bruxelles International et collabore avec ses agences dédiées aux industries culturelles et créatives basées à Bruxelles :

- Wallonie-Bruxelles Musique ;
- Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse ;
- Wallonie-Bruxelles Images ;
- Wallonie-Bruxelles Design/Mode et Architecture.

3 Rencontre à l'Agence régionale de la Santé (ARS) sur l'accompagnement des patients, les autistes et les poly-handicapés en présence de M. Marc Bourquin, Directeur de l'autonomie à l'ARS et du Professeur Philippe Evrard

L'Agence régionale de santé (ARS) a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les grandes missions de l'ARS sont :

Le pilotage de la santé publique

- l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaires, l'observation de la santé ;
- l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec les préfets ;
- la définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.

La régulation de l'offre de santé

Elle s'exerce dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé :

- faciliter l'accès aux soins de premier recours ;
- autoriser et contractualiser avec les établissements sanitaires et médico-sociaux pour s'assurer de la bonne adéquation de l'offre aux besoins dans les territoires ;
- assurer la qualité, la sécurité des prises en charge et l'efficacité au meilleur coût.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est la clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi « Hôpital Patients Santé Territoires » du 21 juillet 2009 (article 118). Elle est dirigée par un directeur général nommé en Conseil des Ministres.

L'Agence régionale de santé est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé et des affaires sociales.

M Bourquin a présenté l'Agence régionale de santé Île-de-France qui s'est engagé dans une stratégie de développement et de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap.

Il a indiqué que la région Île-de-France est aujourd'hui celle qui dispose du plus faible taux d'équipements pour adultes et enfants handicapés. L'Agence régionale de santé Île-de-France fait du rattrapage de l'offre et de sa transformation une priorité pour les années à venir. Des ressources exceptionnelles seront mobilisées pour créer au moins 5 000 solutions nouvelles en 5 ans.

Dans cette démarche, l'Agence s'appuie résolument sur les établissements et leurs équipes.

L'ARS fait ainsi le choix de recourir à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui laisse une large place à la créativité des gestionnaires et permet la mise en œuvre rapide de solutions nouvelles en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Pour accompagner cette dynamique et favoriser l'émergence de solutions nouvelles, l'ARS crée l'espace « Handicap Innovation ». L'objectif de cet espace est d'étudier et de faire connaître des projets innovants conduits en France et hors de France en matière d'autonomie et d'inclusion, grâce au concours de personnes en situation de handicap, d'acteurs de terrain (professionnels, aidants, gestionnaires) et de personnalités qualifiées et de chercheurs.

Enfin, l'ARS poursuit une politique active d'appels à projets afin de renforcer l'offre en matière d'inclusion, d'accès aux soins et d'amélioration des parcours.

Notre Délégation lui a ainsi demandé de préciser ces projets.

M. Bourquin a expliqué que la région dispose aujourd'hui de 53 000 places pour les adultes et les enfants handicapés, soit un taux d'équipement pour 1 000 habitants de 4,64 % (20 % en dessous de la moyenne nationale). Malgré les créations de 650 places par an en moyenne, l'insuffisance de solutions en Île-de-France perdure et conduit à : - des listes d'attentes de plusieurs années dans certains établissements ; - des ruptures de parcours pour les enfants comme pour les adultes ; - des départs en Belgique où plus de 2 000 Franciliens sont accueillis. Ce constat partagé impose une accélération décisive du développement et de la transformation de l'offre à laquelle l'Agence s'engage pendant la période du Projet régional de santé 2018 - 2022 : plus de 5 000 solutions nouvelles seront créées pour réduire de moitié ou combler le manque d'accompagnement pour les personnes handicapées.

M.M. Brotchi, Fassi-Fihri et Luperto ont présenté le paysage institutionnel belge en la matière.

Ils ont ainsi rappelé qu'en Belgique, les institutions s'inscrivent dans un système fédéral : l'Etat belge et des entités fédérées, les Communautés et les Régions. Il en va de même pour les politiques en faveur des personnes handicapées.

Ceci donne par secteur d'intervention des pouvoirs publics, le schéma suivant :

Niveau fédéral :

- allocations ;
- réadaptation fonctionnelle ;
- réductions fiscales et tarifs sociaux ;
- protection juridique ;
- sécurité sociale.

Niveau communautaire :

- enseignement spécial et intégré ;
- sport pour personne handicapée.

Niveau régional :

- accessibilité bâtiments publics ;
- avantages en matière de logement social ;
- transport des personnes à mobilité réduite ;
- accueil et hébergement ;
- formation et emploi ;

— aide matérielle.

Des accords de coopération ont été conclus par la Région wallonne avec la Région de Bruxelles-Capitale, avec la Communauté flamande et avec la Communauté germanophone afin de permettre le libre accès des personnes handicapées, domiciliées sur le territoire d'une région ou communauté, à l'ensemble des services, centres et institutions situés sur le territoire de l'autre région ou communauté.

Ils ont précisé que d'une manière générale, les prestations visées par les accords de coopération concernent l'accès à des services agréés (services d'accueil ou résidentiels, entreprises de travail adapté, centres de formation professionnelle spécialisée, services d'accompagnement et d'aide précoce).

M. Bourquin a interrogé notre délégation sur l'accueil des français en situation de handicap dans les institutions belges.

M. Brotchi a indiqué que des institutions accueillent un public français avec des accords de la Sécurité Sociale française.

Les services accueillant des personnes de nationalité française sont majoritairement des Services Agréés Non Subventionnés (SANS), ainsi que des services avec Autorisation de Prise en Charge (APC).

L'inclusion scolaire a été également évoquée. A ce sujet, **M. Luperto** a expliqué qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'inclusion scolaire visait à permettre à un élève à besoins spécifiques de poursuivre sa scolarité dans un enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables d'ordre matériel, pédagogiques et/ou organisationnel. Cela consiste en une démarche d'accueil adapté aux difficultés de l'élève et non à la création d'un milieu scolaire qui lui est spécifique.

M. Bourquin observe en France, depuis quelques années, une importante mutation des politiques scolaires, lesquelles, au gré des évolutions législatives concernant les personnes handicapées, ont pris un tournant plus inclusif. Ainsi l'Éducation nationale a fait des efforts pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. Depuis la loi de 2005 (n°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, chaque école a désormais vocation à accueillir tous les enfants, quelle que soit leur situation.

Dans ce contexte de l'inclusion, la situation des personnes autistes a également été abordée.

Il a été rappelé que jusqu'il y a peu, les personnes autistes qui voulaient travailler étaient reléguées à des postes à faible revenu ou à peu

de responsabilités. Mais, depuis une dizaine d'années maintenant, de plus en plus de sociétés, aux États-Unis mais pas seulement, intègrent des personnes autistes dans leurs équipes à des postes importants. Avec l'explosion de l'utilisation des nouvelles technologies, de l'IT, de l'informatique, nos sociétés ont pris conscience que les personnes au profil autistique avaient d'importantes facilités dans ces domaines. Ainsi, on retrouve de nombreux autistes dans les sociétés de la Silicon Valley.

4 Relations bilatérales

4.1 Déjeuner de travail en présence de Monsieur Hugues RENSON, Député de la 13^{ème} circonscription de Paris, Vice-Président de l'Assemblée Nationale et Membre de la Commission des Affaires étrangères et de Madame Catherine OSSON, Députée de la 8^{ème} circonscription du Nord, Membre du Groupe d'Amitié France-Belgique

Au cours de ce déjeuner, les sujets suivants ont été abordés :

- l'avenir du français dans l'espace européen après le Brexit ;
- l'approche de la francophonie par le Président Macron.

Ce fut l'occasion pour **notre délégation** de réaffirmer que la présence de la langue est essentielle pour des raisons démocratiques et culturelles mais également d'influence, de poids politique et stratégique dans les rapports de force entre les zones qui constituent le territoire de l'Europe.

C'est d'ailleurs dans ce sens, qu'à de nombreuses reprises, notamment les Etats membres de la Francophonie de l'OIF, mais aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont posé des actes pour affirmer la place du français dans les relations internationales.

Il a été rappelé que ce fut le cas en 2002 avec l'accord signé par la Communauté française, la France, le Luxembourg et l'Agence de coopération culturelle et technique qui visait à créer un plan de défense du français dans les institutions européennes. Ce fut encore le cas en 2004 au niveau de l'OIF lors du sommet d'Ouagadougou qui entendait notamment assurer le statut et la promotion du français comme grande langue de communication sur le plan international. Il y a eu également d'autres initiatives reprises en détail dans le texte de la résolution.

4.2 Audition publique organisée par le Député Pieyre-Alexandre ANGLADE, Président du Groupe d'Amitié France-Belgique et Vice-Président de la Commission des affaires européennes, en présence de Madame Brigitte BOURGUIGNON, Présidente de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale

Au cours d'un large échange de vues, les députés ont ainsi abordé la coopération franco-belge en matière sanitaire et sociale et plus particulièrement l'accueil des personnes handicapées françaises dans des structures belges, mais également la problématique de l'expatriation d'étudiants en médecine français dans le système universitaire belge a été évoquée ainsi que les questions de bioéthique PMA et GPA, la vaccination scolaire contre le papillomavirus humain (HPV) et l'euthanasie.

A cette occasion, M. Brotchi a présenté la résolution adoptée par notre Parlement visant à renforcer et élargir la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)(1).

4.3 Rencontre et visite de terrain dans le domaine de l'enseignement médical, au département de simulation en santé iLumens à l'Université Paris Descartes -Accueil et visite organisée par le Professeur Antoine TESNIERE, Directeur général d'iLumens

iLumens est un centre d'expertise de la Simulation en Santé et de développement d'environnements virtuels liés à la pratique des soins, reconnu sur le plan international.

Le Professeur Tesnière a expliqué que le cursus médical traditionnel mais également la formation médicale continue pour la gestion des risques en médecine sont insuffisants. La mise en œuvre des stratégies diagnostiques et thérapeutiques doit être rapide sinon instantanée et nécessite un travail en équipe qui actuellement n'est pas enseigné dans les facultés (les cursus médicaux et paramédicaux étant par ailleurs dissociés).

iLumens prépare les personnels médicaux et paramédicaux à travailler en équipe et tente d'apporter une réponse à ces lacunes de l'enseignement traditionnel concernant la gestion de situations de crise.

Cette révolution intervient dans le contexte compliqué du nombre croissant d'étudiants à former avec moins de formateurs.

Le Professeur est convaincu que l'utilisation des techniques de simulation, dès le début des études médicales et paramédicales, est un moyen performant et innovant de répondre à ces différentes problématiques.

(1) Doc. 700 (2018-2019) — No 2

Chaque séance de simulation est filmée. Tous les participants prennent part au débriefing organisé à la suite de l'exercice ; l'objectif étant de permettre un temps de réflexion et une analyse critique des comportements et des actions réalisées.

Cela permet, à tous les niveaux d'enseignement, la formation d'équipes dans des conditions très proches du réel sans contrainte pour les patients. Les objectifs à long terme de ce laboratoire sont d'étendre rapidement la culture et l'utilisation de cet outil dans un contexte géographique large et dans une dimension transdisciplinaire associant toutes les spécialités médicales et paramédicales.

M. Brotchi a signalé qu'il y a également sur le Campus Erasme, le SimLabS, « Laboratoire d'apprentissage des métiers de la santé par la simulation » inauguré en mai 2015, projet commun de l'Université libre de Bruxelles et de la Haute Ecole libre de Bruxelles Ilya Prigogine.

Le SimLabS se compose de 7 salles de simulation, dont 2 dites « haute-fidélité », équipées pour accueillir et piloter des mannequins sophistiqués, capables de reproduire fidèlement des situations cliniques. Doté d'un équipement de pointe, ce laboratoire place ses utilisateurs en situation presque authentique en vue d'exercer leurs compétences techniques, attitudes et savoir-faire.

Le SimLabS cible trois types de public :

- les étudiants du Pôle santé de l'ULB et de la HELB I.Prigogine en formation initiale, afin d'acquérir par exemples la maîtrise de gestes techniques (asepsie, perfusion intraveineuse, toucher rectal, ...), des compétences en sémio-logie ainsi que celles en réanimation de base ;
- les médecins post-gradués en formation spécialisée, en visant par exemples le développement de compétences de collaboration interprofessionnelle et de communication, la gestion d'équipes ou encore les entretiens avancés (gestion de conflits, annonce d'une mauvaise nouvelle, ...);
- tous les professionnels de la santé en formation continue, pour travailler sur des situations cliniques rares, sur la collaboration, le leadership, ...

5 Relations multilatérales

5.1 Rencontre avec S.E. Monsieur Jean-Joël SCHITTECATTE, Ambassadeur, Délégué permanent de la Belgique auprès de l'UNESCO et de l'OCDE

Ce fut l'occasion d'évoquer notamment le dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels du

front Ouest de la Grande Guerre dont l'UNESCO a décidé d'en reporter l'examen à 2021.

Pour justifier ce report, l'UNESCO évoque ses réticences à promouvoir des sites qu'elle considère porteurs d'une "mémoire négative". Le dossier porte en effet sur la guerre, un thème en contradiction avec le principe fondateur de l'Unesco, à savoir la promotion de la paix. Certains commissaires craignent en effet les connotations avec des conflits plus récents.

Mais cette justification ne convainc pas certains qui rappellent que pour l'UNESCO, « le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. » L'inscription d'un bien sur la liste du Comité du Patrimoine mondial vise à souligner sa valeur exceptionnelle, le faire connaître dans le monde entier, apporter la reconnaissance pour ce qu'il incarne.

M.M Luperto et Mouyard ont marqué un vif intérêt pour cette thématique et suivront l'évolution de ce dossier.

5.2 UNESCO

5.2.1 Rencontre de la délégation parlementaire avec Monsieur Vincent DEFOURNY, Directeur de la Division de l'Information au Public à l'UNESCO, et avec Monsieur Xing QU, Directeur général adjoint

Tout d'abord, **MM. Defourny et Qu** ont rappelé qu'avec le départ des Etats Unis, le mandat de l'UNESCO n'a jamais été aussi pertinent qu'aujourd'hui. Ils ont souligné l'importance de veiller à ce que l'Organisation réponde de façon effective aux mutations de plus en plus rapides qui bouleversent notre monde, en prenant en compte la complexité sans précédent des défis qui se présentent à nous et l'environnement global extrêmement compétitif dans lequel agit l'Organisation, ainsi que les contraintes spécifiques à l'UNESCO, amplifiées par des années de crise financière.

Toutes ces raisons obligent à réexaminer dans une approche plus collective, plus systématique, plus innovante et plus réformatrice les modalités d'action de l'Organisation.

Aussi pour être à la hauteur de ce rendez-vous, il est indispensable dès aujourd'hui d'entamer des changements d'envergure qui vont au-delà de réformes partielles ou de simples mesures correctrices à court terme.

Dans cette tâche, l'UNESCO ne part bien sûr pas de zéro. Beaucoup a déjà été accompli, dans un contexte budgétaire très contraint. Les rapports d'audit et d'évaluation, les examens stratégiques internes et externes, les nombreuses initiatives de réforme prises depuis les années 2000 et jusque ces dernières années, constituent une solide base

d'analyse et de travail, fournissent des pistes de travail précieuses.

Le rythme et l'élan imprimés par la réforme de l'ONU fournissent également un cadre nouveau susceptible de l'aider à examiner les structures et les modalités opérationnelles.

Ce contexte invite en outre à mener un examen stratégique approfondi des programmes et de leur mise en œuvre, à mieux définir les axes prioritaires de l'action de l'UNESCO et les modalités les plus efficaces de ses interventions, et à mieux identifier les avantages comparatifs indéniables de l'Organisation : il s'agit de faire en sorte que l'UNESCO réponde pleinement aux enjeux contemporains à l'horizon 2030.

En effet, en vue de l'élaboration dès le début de 2020 de la prochaine Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2022-2029, tout autant que du premier Programme et budget quadriennal (2022-2025), l'Organisation se doit d'être renforcée pour assurer une contribution plus efficace à la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 dans la phase décisive d'action qui va de 2022 à 2030.

Cette réflexion ne peut être que collective : elle doit s'appuyer sur les États membres de l'Organisation et refléter les décisions adoptées par les organes directeurs. Elle doit inclure les nombreux réseaux de chercheurs, de scientifiques, d'enseignants, de spécialistes des médias, d'artistes et de professionnels de la culture de l'UNESCO.

Le mandat de l'UNESCO étant plus que jamais nécessaire, il est impératif que l'Organisation évolue afin de se donner les moyens de prendre en compte les problématiques du monde contemporain. À cet égard, quatre grands principes vont guider la réforme :

— renforcer les programmes, cœur de l'action de l'UNESCO, et cibler davantage encore les pro-

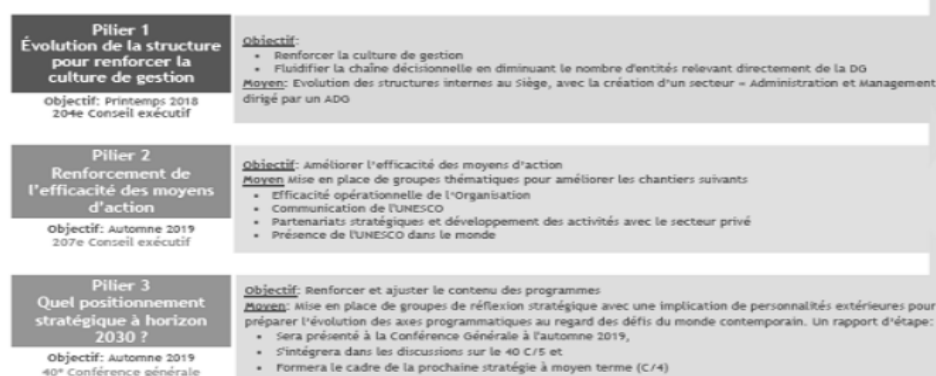
grammes sur les priorités identifiées dans la Stratégie à moyen terme. Une revue stratégique des programmes doit permettre de mieux identifier les domaines dans lesquels l'UNESCO possède une valeur ajoutée et déterminer les activités qui devront être renforcées afin de prendre en compte les évolutions du monde contemporain ;

— renforcer l'institution dans son rôle primordial de laboratoire d'idées et de définition de socles normatifs sur les thématiques contemporaines liées au mandat de l'UNESCO, par une vision enracinée dans des principes éthiques et tournée vers l'action. Il s'agira de traduire cette vision en termes stratégiques et programmatiques tout en veillant à ce que l'Organisation reprenne une place de premier plan, à la fois comme forum intellectuel et comme partie prenante proactive dans les débats en cours à l'échelle internationale sur les questions relatives au mandat de l'UNESCO ;

— ouvrir plus largement l'UNESCO à la société civile, aux organisations non gouvernementales, aux universitaires, à la jeunesse, au secteur privé. Ouvrir l'UNESCO à de nouveaux partenaires, au Siège et partout où elle se trouve dans le monde. Cela passe par la définition d'une nouvelle politique de partenariats, qui permet notamment de changer d'échelle s'agissant de la recherche et de la gestion de fonds extrabudgétaires ;

— faire évoluer l'organisation pour la rendre plus efficace, plus fluide et plus agile tout en renforçant la maîtrise des risques et la culture de gestion. Cela passe par une amélioration de la structure de l'organisation et la modification de ses procédures, pour une gestion des risques renforcée ; des dispositifs d'évaluation systématisés ; une plus grande agilité et souplesse dans ses procédures internes.

La transformation stratégique est composée de 3 piliers distincts



* *
*

M. Defourny note aussi le saut qualitatif que l'ONU a opéré avec ce second plan du millénaire : la mise en exergue de la dimension culturelle qui constitue un élément nouveau, ce qui conforte le rôle de l'UNESCO. De la même manière l'UNESCO, par le biais de ce qu'elle a vocation à faire en matière d'Éducation et de Culture, se trouve très légitimée et impliquée sur les questions touchant aux dérèglements climatiques, et doit à ce titre pleinement agir pour faire prendre conscience des risques et de l'impérieuse nécessité de les enrayer.

La transformation stratégique de l'UNESCO est un exercice impératif, afin que l'Organisation puisse continuer d'assurer son positionnement sur la scène internationale, et ceci de façon encore plus visible. L'UNESCO doit s'adapter aux réalités d'aujourd'hui, et être en même temps capable d'anticiper et d'apporter des réponses aux défis multiformes et complexes du monde actuel.

5.2.2 Rencontre de la délégation parlementaire avec Madame Soo-yang CHOI, Directrice de la Division pour l'Enseignement, l'Apprentissage et les contenus à l'UNESCO

Mme Choi a expliqué que face à l'augmentation du nombre d'attentats perpétrés par des groupes extrémistes violents locaux ou mondiaux, l'UNESCO a multiplié les actions destinées à prévenir l'extrémisme violent. Cela s'inscrit dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent et de la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO sur le « rôle de l'Unesco dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent (PEV) ». Il a pour objectif de renforcer les capacités nationales en matière de PEV par le biais de l'éducation, en particulier des manuels scolaires et d'autres médias éducatifs (y compris supports visuels, audio et vidéo) grâce à l'identification et à la présentation de bonnes pratiques.

Elle se fonde sur une conviction : les systèmes éducatifs peuvent et doivent contribuer de manière appropriée, globale et efficace aux efforts de prévention. Dans le cadre de l'Agenda 2030, et plus spécifiquement de l'objectif 4.7, les systèmes éducatifs doivent veiller à disposer des ressources humaines, pédagogiques et financières suffisantes pour relever ce défi.

Il ne suffit pas de lutter contre l'extrémisme violent – il faut le prévenir. Cela nécessite de faire appel à des formes de « puissance douce » à même de prévenir une menace provoquée par des interprétations faussées de la culture, par la haine

et par l'ignorance. L'extrémisme radical n'est pas inné. Il est créé, alimenté. Le processus de radicalisation doit être désamorcé, en premier lieu, par les droits de l'homme et le principe de la légalité, par le dialogue au-delà des frontières, par l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, et par une action commençant le plus tôt possible, dès les bancs de l'école.

Les États membres de l'UNESCO ont adopté une décision historique (décision 197 EX/46) visant à accroître la capacité de l'Organisation d'accompagner les États membres dans leurs efforts pour élaborer des stratégies mieux ciblées de prévention de l'extrémisme violent. D'autre part, l'UNESCO s'est engagée à appliquer le Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention de l'extrémisme violent, en mettant l'accent sur les priorités intéressant directement son action, à savoir : (i) l'éducation, le développement des compétences et l'accès à l'emploi ; (ii) l'autonomisation des jeunes ; (iii) les communications stratégiques, Internet et les médias sociaux ; et (iv) l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

L'UNESCO donne aux jeunes femmes et aux jeunes hommes les moyens d'exploiter leur potentiel en tant qu'acteurs véritables du changement à travers un travail intersectoriel spécifique concernant :

- l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent : l'UNESCO vise à aider les pays à mettre en place des programmes éducatifs qui renforcent la résilience des jeunes face aux messages des extrémistes radicaux et favorisent l'émergence d'un véritable sentiment d'identité et d'appartenance. Ce travail est mené à bien dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- participation et autonomisation des jeunes : l'équipe de l'UNESCO chargée de la jeunesse s'attache à créer un environnement propice à l'autonomisation et à la participation démocratique des jeunes, pour garantir aux jeunes femmes et aux jeunes hommes la possibilité de devenir des citoyens du monde actifs ;
- les médias et les coalitions en ligne pour la PEV : l'UNESCO mobilise des partenaires – en particulier les jeunes, les responsables politiques, les chercheurs et les acteurs des médias – pour prendre des mesures efficaces, tant en ligne qu'hors ligne, afin de prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation sur Internet et d'y faire face ;

— célébrer la diversité culturelle : l'UNESCO associe la jeunesse à la protection de toutes les formes de patrimoine et à la promotion de la diversité culturelle pour favoriser la mise en place de sociétés plus équitables, inclusives et pacifiques, par le biais de la campagne #Unite4Heritage et des programmes éducatifs sur le patrimoine et la créativité.

Ensuite, **notre Délégation** a pu échanger sur la prévention de l'antisémitisme par l'éducation.

L'antisémitisme est un problème mondial. S'il concerne d'abord la sécurité des communautés juives et les individus qui les composent, il est aussi un moteur pour une multitude d'idéologies extrémistes violentes. De plus, comme toutes les formes d'intolérance et de discrimination, l'antisémitisme a un profond impact sur la société dans son ensemble, affectant les valeurs démocratiques et les droits humains. Ces dernières années, le changement de la situation géopolitique et l'évolution de l'environnement médiatique ont conduit à une situation où l'antisémitisme n'est plus seulement confiné aux cercles extrémistes mais devient de plus en plus banal.

Des organisations internationales et les autorités nationales de plusieurs pays ont développé diverses approches pour y faire face. Malgré tout, prévenir l'antisémitisme par l'éducation faire face à ses manifestations dans l'environnement scolaire reste un défi pour les décideurs politiques et les éducateurs.

La prévention de l'antisémitisme est au cœur des activités de l'UNESCO consacrées à la prévention de l'extrémisme violent et à la promotion de la citoyenneté mondiale. Ce travail est effectué en collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le cadre du projet "Turning Words into Action to Address Anti-Semitism" ([link is external](#)) du BIDDH. L'UNESCO contribue à la dimension éducative du projet, notamment en proposant des recommandations aux décideurs politiques en charge de l'éducation. L'UNESCO et le BIDDH travaillent de concert pour identifier les lacunes et les bonnes pratiques et pour promouvoir des politiques ambitieuses afin de contribuer à la prévention de l'antisémitisme par l'éducation.

L'UNESCO et l'OSCE ont développé conjointement un guide intitulé "Prévenir l'antisémitisme par l'éducation – lignes directrices à l'intention des décideurs politiques", lancé le 4 juin 2018 à la maison de l'UNESCO. Le guide propose des pistes concrètes pour prévenir l'antisémitisme par l'éducation dans le cadre des droits de l'homme. Notre Délégation s'est montré très intéressé par ce guide qui propose aussi aux décideurs politiques des outils pédagogiques et des orientations permettant de

garantir que les systèmes éducatifs renforcent résilience des jeunes aux idées antisémites et à toutes les formes d'intolérance et de discrimination.

Dans ce contexte, **Mme Reuter** a présenté l'initiative de l'OIF : FrancoPREV. FrancoPREV a été créé le 7 septembre dernier par l'OIF et vise à faciliter l'échange et la diffusion des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques ainsi que le renforcement des capacités francophones en matière de prévention.

L'approche stratégique retenue par FrancoPREV porte, de manière holistique, sur la prévention de la radicalisation tant primaire, que secondaire et tertiaire. A cet égard, les jeunes sont unanimement reconnus par les membres du réseau à la fois comme des acteurs de prévention mais également comme des cibles privilégiées des politiques de ré-inclusion. Cette approche fait écho à la résolution du XVI^e Sommet de la Francophonie (Antananarivo, le 27 novembre 2016).

Le Réseau FrancoPREV a pour objectif de renforcer les synergies et les capacités d'action des pouvoirs publics et des sociétés civiles des Etats et gouvernements membres de la Francophonie en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme. À cet égard, il sera un outil d'avis et d'orientation pour les décideurs politiques.

Pour atteindre cet objectif, elle précise que le réseau mettra en œuvre les axes suivants :

- diffusion des recherches et partage des connaissances relatifs aux phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violents et à leur prévention ;
- plaidoyer, sensibilisation, dialogue et échange d'expériences en matière de prévention et de formation à la prévention ;
- formation, notamment en matière de contre-discours et de discours alternatifs ;
- renforcement des capacités francophones et mobilisation de la société civile.

Elle a signalé que le 13 décembre 2018 se tiendrait à Bruxelles la Conférence inaugurale du Réseau à l'occasion d'un colloque portant sur les nouveaux enjeux de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents.

M. Luperto indique qu'en Belgique, au niveau local, 109 cellules de sécurité intégrale (CSIL) ont été créées.

Il explique qu'une cellule de sécurité intégrale locale est un organe de concertation au niveau local. Elle réunit tous les partenaires pouvant jouer un rôle dans le suivi ciblé au cas par cas de personnes et/ou de groupes dans le cadre de la cri-

minalité organisée. La CSIL est placée sous l'égide du bourgmestre et est principalement créée afin de prévenir le radicalisme violent.

Il met en exergue que le niveau local constitue la première ligne dans la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent.

5.3 OIF

5.3.1 Déjeuner avec Monsieur Georges NAKSEU, Directeur de la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'Organisation Internationale de la Francophonie et Madame Lauren GIMENEZ, Spécialiste de programme à la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF

Au cours de ce déjeuner, les sujets suivants ont été abordés :

- le XVII^e Sommet de la Francophonie qui s'est achevé le 12 octobre, à Erevan et notamment, l'intronisation de Mme Mushikiwabo ;
- FrancoPREV ;
- la situation en Afrique centrale

5.3.2 Entretien de la délégation parlementaire avec Monsieur Ma-Umba MABIALA, Directeur de l'Éducation et de la Jeunesse à l'OIF et son équipe composée de :

- Monsieur Youssef ARRIF, Directeur adjoint ;
- Monsieur Yves NASSOURI, spécialiste de programme ;
- Monsieur Abdoul OUEDRAOGO, spécialiste de programme ;
- Mesdames Christelle DE NARDI, Fatima AOUIDAT, Mireille ROUX, Ernestine SANKA et Angélique YEHOUESSI, attachées de programme.

Monsieur Mabiala a tout d'abord exposé la situation des jeunes dans l'espace francophone. Il a souligné l'importance du poids démographique des moins de 35 ans pour les différents États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF.

Il a précisé en matière d'éducation qu'il y avait des différences significatives entre, d'une part, l'Europe et l'Amérique du Nord, où l'éducation est généralisée, et d'autre part l'Afrique subsaharienne. Dans la plupart des pays de cette dernière région, les systèmes éducatifs accusent des retards en ce qui a trait aux taux brut de scolarisation et

à l'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Pour ce qui concerne le marché du travail, il a expliqué que dans les pays membres du Nord comme du Sud, les jeunes sont frappés de plein fouet par le chômage. Les jeunes semblent connaître à peu près partout dans l'espace francophone, des difficultés d'insertion sur le marché du travail, qui se traduisent par une forte surreprésentation de ceux-ci parmi les chômeurs.

Il a souligné que l'engagement citoyen des jeunes semblait également très variable d'un pays à l'autre. Il a toutefois relevé un réel engagement citoyen à travers la participation aux différents mouvements associatifs dans plusieurs pays, notamment en Afrique

Ensuite, Monsieur Mabiala a présenté le programme de volontariat international (VIF). Il a précisé qu'il était basé sur les valeurs de solidarité, de partage et d'engagement et offrait aux jeunes francophones, âgés de 21 à 34 ans, la possibilité de mettre, durant 12 mois, leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être à la disposition d'un projet de développement et de vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone. Ces missions de volontariat sont réalisées au sein d'institutions francophones souhaitant bénéficier de l'appui d'un volontaire pour leurs projets.

Ce programme leur permet de valoriser leur formation, leurs compétences techniques ainsi que leurs qualités personnelles, tout en contribuant à des actions en faveur du développement de la Francophonie, via notamment ses partenaires ou les opérateurs de la Francophonie. L'engagement, la solidarité et la mobilité des jeunes essentiellement sud-sud en fait son originalité.

Les domaines d'intervention de ce programme s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la Francophonie :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Depuis le démarrage du programme en 2007, près de 400 jeunes ont participé à ce programme. Recensant 35 nationalités, le réseau des volontaires de la Francophonie compte des représentants originaires des quatre coins de l'espace francophone. Ils viennent de pays aussi variés qu'Haïti, le Vietnam, la Grèce ou de Mauritanie,

et ont réalisé leur mission de volontariat dans plus de 39 pays répartis sur les cinq continents.

Afin de valoriser la créativité des jeunes, Monsieur Mabiala indique qu'un forum a été mis en place : le FIJEV. Il permet aux jeunes francophones âgés de 18 à 34 ans de valoriser leur créativité en ayant la possibilité de présenter, au grand public et aux partenaires techniques et financiers, des projets susceptibles de générer des emplois dans le domaine de l'économie verte. Au cours du forum, les jeunes porteurs de projets rencontrent d'autres jeunes, échangent des expériences, partagent les idées et les bonnes pratiques et bénéficient, grâce à des ateliers de formation, du développement de leurs connaissances et de leurs compétences utiles à la réalisation de leurs projets. Les participants renforcent également leurs compétences en matière de création d'une entreprise. Les participants se démarquent par la qualité et la pertinence de leurs projets d'entreprise portant sur les domaines suivants :

- l'agriculture durable ;
- les énergies vertes ;
- les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable ;
- l'habitat durable ;
- l'assainissement, la gestion des déchets et le recyclage ;
- les technologies pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ;
- l'entrepreneuriat social et solidaire.

Plusieurs partenaires gouvernementaux, d'organisations de la société civile, d'organisations multilatérales ainsi que des partenaires techniques et financiers participent également à la tenue du forum. Chaque édition mobilise près de 200 participants provenant de l'espace francophone.

Dans ce contexte, il a présenté Finance Ensemble, site de financement participatif de l'OIF qui s'adresse à tous ceux qui veulent trouver des financements alternatifs. Mais aussi aux jeunes francophones et tous ceux qui souhaitent contribuer à l'innovation. Le financement participatif, aussi appelé crowdfunding, est un outil numérique qui permet de financer des projets innovants, créatifs ou solidaires en faisant appel aux contributions des internautes. C'est un levier qui permet au grand public de soutenir financièrement et collectivement une idée ou un projet qui le séduit. De nombreux projets ont été financés par le financement participatif dans bien des domaines : artistique, humanitaire, politique. . .

La plateforme Finance Ensemble vise principalement à :

- soutenir les jeunes francophones dans leurs aspirations et dans les défis auxquels ils sont confrontés en leur proposant un outil de financement adapté ;
- fédérer une communauté internationale de jeunes francophones via une plateforme dédiée ;
- créer des liens entre les jeunes francophones partout dans le monde autour d'une initiative participative ;
- mobiliser les diasporas dans des zones où les financements ainsi que l'accès aux moyens de paiement sont limités.

Par ailleurs, l'OIF Jeunesse donne la parole aux jeunes francophones en leur offrant l'occasion de communiquer sur leurs projets afin de contribuer à la promotion de la diversité culturelle et linguistique par le biais d'une nouvelle plateforme destinée à accueillir des podcasts et invite tous les jeunes issus de l'espace de francophonie, qu'ils soient journalistes ou non, à partager leurs réalisations.

Cette plateforme prolonge le projet pilote de radio web, la Radio des jeunes francophones du Monde (RJFM), initié en 2011 par un groupe de jeunes francophones avec l'appui de l'OIF.

Grâce à une visioconférence avec Dakar, **notre Délégation** a pu rencontrer l'équipe de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFE). Pour rappel, l'OIF a mis en place en 2015 une entité spécifiquement dédiée à fédérer et mettre en cohérence les programmes de la Francophonie en matière d'éducation et de formation, et les déploie au plus près des besoins des pays, en étroite coopération avec les Etats membres et en complémentarité avec l'action menée sur le terrain par les acteurs de la Francophonie. L'IFEFE s'inscrit dans la Mission C du cadre stratégique de la Francophonie pour la période 2015-2022 dont l'objectif stratégique général est de « renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne ».

Ces programmes portent sur :

- la formation initiale et continue des personnels de l'éducation : l'initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), l'initiative Ecole et langues nationales (ELAN) ;
- la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (FIJ) ;
- l'appui aux politiques et stratégies éducatives

des pays (PAIRE) ;

- l'enseignement/apprentissage massif et de qualité du et en français.

Il a été précisé que les systèmes éducatifs sont soumis à six défis particulièrement dans les pays en développement et c'est à partir de ces défis que l'IFE a défini ses objectifs stratégiques :

- défi n°1 : L'accroissement des besoins en formations initiale et continue des enseignants ;
- défi n°2 : La nécessaire adéquation entre l'offre de formation professionnelle et technique et les besoins des secteurs économiques prioritaires des pays ;
- défi n° 3 : La nécessité d'assurer l'équité dans l'éducation et la formation ;
- défi n°4 : L'obligation d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu bilingue ou plurilingue ;
- défi n°5 : La nécessité d'une alphabétisation de qualité ;
- défi n°6 : La diversité géographique de l'espace francophone.

Enfin, Monsieur Mabiala a présenté l'initiative Libres Ensemble lancée au printemps 2016 à la suite de la vague d'attentats terroristes ayant frappé l'espace francophone. Cette vaste campagne de sensibilisation a été imaginée afin de réaffirmer les valeurs fondamentales de liberté, de paix, de partage et de solidarité au sein de la jeunesse francophone et au-delà. Réalisée en partenariat avec le Bureau International Jeunesse (BIJ) de la Wallonie-Bruxelles, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJQ), l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), la CONFESJES et la CONFEMEN ainsi qu'avec TV5Monde et le groupe France Médias monde, cette initiative se base sur l'enthousiasme des millions de jeunes francophones, issus des cinq continents, à se mobiliser massivement pour faire entendre leur voix et affirmer leur attachement au vivre ensemble, à la liberté et à la vie. Cette initiative traduit aussi une volonté de créer et de s'unir pour agir, construire et penser l'avenir ensemble, dans un monde où la tentation du repli sur soi, le rejet de l'autre et l'intolérance culturelle, sociale et religieuse ont tendance à progresser.

Depuis son lancement, l'initiative Libres Ensemble est un fil rouge des actions de l'OIF. Plus de deux millions de jeunes ont été touchés par les réseaux sociaux, notamment à travers le clip de lancement de l'initiative, Facebook ainsi que les vidéos produites et diffusées par les jeunes sur la

plateforme dédiée à l'initiative. Plusieurs ateliers et rencontres de sensibilisation, conférences, camps d'été ont été organisés avec et pour les jeunes, aux quatre coins de l'espace francophone. En matière de jeunesse, en vue de renforcer les capacités des jeunes à faire preuve d'esprit critique et de résilience face à la propagation des discours de haine, plus de 330 jeunes ont été formés aux valeurs de l'initiative Libres Ensemble et aux techniques de production de contre-discours et de messages positifs, au cours de formations organisées entre 2017 et 2018 à Abidjan, Bruxelles, Erevan, Paris, Rochefort, Nice, Bordeaux et La Rochelle. Parmi eux, une centaine ont été outillés (outils pédagogiques Libres Ensemble) et a bénéficié d'une formation approfondie pour devenir des formateurs Libres Ensemble. À leur tour, ces jeunes formateurs multiplient les actions sur le terrain, en organisant des ateliers ou des séances de sensibilisation, touchant ainsi plusieurs centaines voire des milliers d'autres jeunes, afin de contrer les discours de violence et de haine dans leurs communautés respectives. D'Erevan à Dakar, de Bucarest à Marseille, du Québec à Bruxelles, la communauté de jeunes sensibilisés et qui désormais sont engagés dans le respect des valeurs du Libres Ensemble ne cesse de s'agrandir.

Une boîte à outils Libres ensemble a été développée pour répondre aux milliers de jeunes qui ont exprimé leur désir de se rassembler pour « vivre ensemble ».

M. Luperto s'est montré très intéressé par ce dispositif et a demandé des informations pour évaluer la faisabilité de pouvoir bénéficier d'une initiative de ce type au niveau des communes de Wallonie et de Bruxelles.

M. Fassi-Fihri se réjouit que l'initiative « Libres ensemble » est devenue un véritable mouvement citoyen des jeunes francophones engagés en faveur de la prévention de la radicalisation violente par la promotion du vivre ensemble, de la solidarité et du respect de la diversité.

6 Conclusions

Notre Délégation a pu apprécier l'attrait de la France pour nos entités tant dans les milieux culturels que diplomatiques.

En matière de coopération multilatérale, les députés ont remarqué que les divers projets et actions attestent notamment d'une dynamique francophone forte à laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles est fondamentalement attachée.

Les députés ont pu observer que la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris apporte une contribution au suivi des relations bilatérales et multilatérales. Outre la représentation officielle de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle joue un rôle de premier plan dans l'organisa-

tion de plusieurs missions parlementaires et ministérielles.

Aussi les députés souhaitent adresser leurs profonds remerciements à Mme la Déléguée générale, Fabienne Reuter et son équipe pour la qualité

de leur travail.

Le Rapporteur,

H. FASSI-FIHRI

Le Président,

J. BROTCHE